

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 17 juin 2025, et ce, à laquelle sont présents :

M <sup>me</sup> Viviane Drapeau,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Audrey Lane,	membre parent représentant le district 2
M <sup>me</sup> Danny Mahone,	membre représentant le personnel de soutien
M <sup>me</sup> Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M <sup>me</sup> Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M<sup>me</sup> Jaymee Lafave, M<sup>me</sup> Lauralie Sarrazin et M<sup>me</sup> Isabelle Viau ont motivé leur absence.

Invitées :

M<sup>me</sup> Anne-Marie Charbonneau, conseillère en communication, Bureau des communications  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport

## 1. POINTS STATUTAIRES

### 1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M. René Brisson procède à l'ouverture de la séance et à la constatation du quorum. Il est 19 h.

### 1.2. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SIÉGEANT À TITRE DE PARENT D'UN ÉLÈVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR EXERCER LES FONCTIONS ET POUVOIRS DE LA PRÉSIDENCE EN SON ABSENCE ET EN L'ABSENCE DE LA VICE-PRÉSIDENCE (RCA-495/SSGAJ)

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Isabelle Viau, présidente du conseil d'administration, a motivé son absence à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Jaymee Lafave, vice-présidente du conseil d'administration, a motivé son absence à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique*, en cas d'absence ou d'empêchement de la présidence, la vice-présidence en exerce les fonctions et pouvoirs et qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la vice-présidence, le conseil d'administration désigne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la présidence d'assemblée, un membre siégeant à titre de parent d'un élève ou, si tous les membres siégeant à ce titre sont absents ou empêchés ou que tous les postes de cette catégorie sont vacants, tout autre de ses membres.

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Johanne Hamel de désigner M<sup>me</sup> Viviane Drapeau, siégeant à titre de parent d'un élève au conseil d'administration, pour présider la présente séance avec tous les pouvoirs afférents à son exercice.

Adopté

### 1.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-496/SSGAJ)

M. Yannick England **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

**1. Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 1.2 Désignation d'un membre siégeant à titre de parent d'un élève au conseil d'administration pour exercer les fonctions et pouvoirs de la présidence en son absence et en l'absence de la vice-présidence
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

**2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)**

- 2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025

**3. Période de questions des élèves**

**4. Période de questions du public**

**5. Comités du conseil d'administration**

**6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion**

- 6.1. Hommage à quatre employés pour leur geste héroïque
- 6.2. Modification de la *Politique relative au transport scolaire* - autorisation de la consultation
- 6.3. Désignation de deux membres parents d'un élève représentant les districts 2 et 5 au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 6.4. Désignation d'un membre représentant les directeurs d'établissement d'enseignement au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 6.5. Désignation d'un membre représentant le personnel de soutien au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 6.6. Désignation d'un membre représentant de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires, au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 6.7. Désignation d'un membre représentant de la communauté, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles, au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 6.8. Désignation d'un membre représentant le personnel professionnel non enseignant au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2026
- 6.9. *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux* - Adoption
- 6.10. Calendrier des séances du conseil d'administration 2025-2026
- 6.11. Renouvellement du mandat des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- 6.12. Besoins locaux en vue de la confirmation ou de la nomination du directeur général
- 6.13. Dossier judicarisé impliquant le CSSRDN – recommandations et mandat au directeur général
- 6.14. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> mars et 30 avril 2025

**7. Divers**

**8. Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)**

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Pier-Luc Girard.

**2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025 (RCA-497/SSGAJ)**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Pier-Luc Girard de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

Adopté

**2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025 (RCA-498/SSGAJ)**

M. Pier-Luc Girard **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

Adopté

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – Le 27 mai 2025

Comité de vérification – volet RARC – N/A

Comité de vérification – Le 10 juin 2025

Comité de gouvernance et d'éthique – Le 29 mai 2025

**6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION**

**6.1. HOMMAGE À QUATRE EMPLOYÉS POUR LEUR GESTE HÉROÏQUE**

Le conseil d'administration adresse à M<sup>me</sup> Sylvie Fortin, M<sup>me</sup> Judith Gingras, M. Jonathan Boileau et M. Stéphane Thomas ses plus sincères remerciements et sa reconnaissance relativement aux gestes de bravoure posés par ces derniers dans le cadre d'intervention visant à porter assistance à des élèves en situation de détresse. Leur action restera gravée dans la mémoire collective du CSSRDN comme un exemple inspirant de solidarité et de professionnalisme.

**PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-499/SSGAJ)**

M<sup>me</sup> Johanne Hamel **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 19 h 45.

**RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-500/SSGAJ)**

M<sup>me</sup> Nathalie St-Louis **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 21 h.

**6.2. MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-501/SOST)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une politique relative au transport scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit assurer une saine gestion de ses ressources et des services reliés à l'exercice de sa mission dans un contexte de compressions budgétaires importantes pour l'année scolaire 2025-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit, en conséquence, redéfinir l'offre de certains services sur une base urgente;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la *Politique relative au transport scolaire* a fait l'objet d'une consultation au comité consultatif de gestion le 16 juin dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la *Politique relative au transport scolaire* fera l'objet d'une consultation du 17 juin au 3 juillet 2025 auprès de l'instance concernée et prévue au *Règlement sur le transport des élèves*;

**CONSIDÉRANT**, à la lumière de ce qui précède, la nécessité de procéder par voie de processus de consultation abrégé;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nathalie St-Louis d'autoriser la tenue de la consultation concernant le projet de politique modifiée relativement au transport scolaire du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-30**.

Adopté

**6.3. DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES PARENTS D'UN ÉLÈVE REPRÉSENTANT LES DISTRICTS 2 ET 5 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) POUR UN MANDAT DE TROIS (3) ANS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

Les membres du comité de parents ont désigné, conformément au processus de désignation prévu par la Loi, M. Kevin Pelletier et M<sup>me</sup> Jaymee Lafave, comme membres parents d'un élève représentant respectivement les districts 2 et 5, et ce, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**6.4. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) POUR UN MANDAT DE TROIS (3) ANS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

Le 25 avril 2025, M<sup>me</sup> Nathalie St-Louis a été désignée, par acclamation, comme membre représentant les directeurs d'établissement d'enseignement, et ce, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**6.5. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) POUR UN MANDAT DE TROIS (3) ANS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

Le 25 avril 2025, M<sup>me</sup> Marie-Josée Tremblay a été désignée, par acclamation, comme membre représentant le personnel de soutien, et ce, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**6.6. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ, PERSONNE ISSUE DU MILIEU MUNICIPAL, DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX OU DES AFFAIRES, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) POUR UN MANDAT DE TROIS (3) ANS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

Le 3 juin 2025, M<sup>me</sup> Anne-Claire Robert a été désignée, par cooptation, comme membre représentant de la communauté, issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**6.7. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ, PERSONNE AYANT UNE EXPERTISE EN MATIÈRE FINANCIÈRE OU COMPTABLE OU EN GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES OU MATÉRIELLES, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) POUR UN MANDAT DE TROIS (3) ANS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

Le 3 juin 2025, M. Pier-Luc Chayer a été désigné, par cooptation, comme membre représentant de la communauté, ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**6.8. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL PROFESSIONNEL NON ENSEIGNANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) POUR LA DURÉE NON ÉCOULÉE DU MANDAT SOIT JUSQU'AU 30 JUIN 2026 (RCA-502/SSGAJ)**

**CONSIDÉRANT** la démission de M<sup>me</sup> Martine Bertrand le 3 septembre 2024, et ce, avant la fin de son mandat qui arrivera à terme le 30 juin 2026;

**CONSIDÉRANT** les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique*<sup>1</sup> ainsi que le *Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été donné au personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire pour la désignation d'un membre représentant ce personnel, au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2026, et ce, conformément au processus de désignation prévu par la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le membre du personnel professionnel non enseignant est désigné par et parmi les membres du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de deux affichages consécutifs, le 15 avril 2025 et le 5 mai 2025, le centre de services scolaire n'a reçu aucune candidature pour le poste à pourvoir comme membre représentant le personnel professionnel non enseignant, et ce, pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon :

**DE SURSOIR** au processus de comblement de la vacance de ce poste et de procéder de nouveau à son affichage au cours du mois d'octobre prochain suivant la formation des conseils d'établissements pour l'année scolaire 2025-2026.

Adopté

**6.9. POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX – ADOPTION (RCA-503/DG)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) entend maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux*;

<sup>1</sup> *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux* (7110) a été adoptée en 2012 et que cette dernière doit être réformée en entier afin d'assurer sa mise à niveau et sa conformité aux normes et aux enjeux actuels;

**CONSIDÉRANT QUE** le CSSRDN considère les médias sociaux comme des outils et des vitrines permettant de partager l'information et de faire rayonner l'organisation et ses établissements auprès du public à l'intérieur de balises pour les administrateurs d'espaces et les utilisateurs qui consultent ou interagissent dans différentes communautés;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu, en conséquence, de procéder à l'adoption d'une nouvelle politique relative à l'utilisation des médias sociaux (réformée),

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique 7110* doit, en conséquence, être abrogée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de politique a fait l'objet d'une consultation du 19 mars 2025 au 30 avril 2025 auprès des instances concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées audit projet à la suite de cette consultation;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Johanne Hamel d'adopter la *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux* tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-31**.

**D'ABROGER** la Politique 7110. Le tout avec effet immédiat.

Adopté

M<sup>me</sup> Johanne Hamel demande de suspendre la séance. Il est 21 h 15.

M. Alexandre Gagnon demande de poursuivre la séance. Il est 21 h 25.

#### **6.10. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-2026 (RCA-504/DG)**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement 0205 établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités*, le conseil d'administration doit adopter le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Johanne Hamel d'adopter le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du conseil d'administration du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-32**.

Adopté

#### **6.11. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE (RCA-505/SSGAJ)**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le 10 mars dernier 2022;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement* plus haut mentionné prévoit la constitution d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie dont le mandat consiste essentiellement à recevoir et à traiter les dénonciations effectuées quant au non-respect des dispositions dudit règlement;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être composé de trois personnes appartenant aux catégories suivantes :

- a) personne possédant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en éducation;

- b) un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- c) personne possédant une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

**CONSIDÉRANT** que le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories plus haut mentionnées;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité conférée au comité de gouvernance et d'éthique par la *Loi sur l'instruction publique* d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie et de l'expertise développée par ce dernier en cette matière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration a constitué le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie avec effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à suivant la résolution portant le numéro **RCA-214/SSGC** lequel est composé de M<sup>me</sup> Élisabeth Émond, de M<sup>e</sup> Joël Mercier et de M. Yves Charette;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de gouvernance et d'éthique a mandaté le secrétaire général pour sonder l'intérêt des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie à être nommés pour un nouveau mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres ont manifesté leur intérêt à être nommés pour un second mandat;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon de nommer à nouveau M<sup>me</sup> Élisabeth Émond, M<sup>e</sup> Joël Mercier et M. Yves Charette afin de constituer le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* pour un mandat d'une durée de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Adopté

#### **6.12. BESOINS LOCAUX EN VUE DE LA CONFIRMATION OU DE LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (RCA-506/SSGAJ)**

**ATTENDU** l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* adopté le 7 décembre 2023 dans le cadre de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique* et édictant la *Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*, 2023 L.Q. c. 32, pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025, conformément aux articles 20 et 85 de cette loi, prévoyant que le directeur général de chaque centre de services scolaire est nommé par le gouvernement, sur recommandation du Ministre, qui doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration du centre de services scolaire;

**ATTENDU** la demande ministérielle adressée à la présidente du conseil d'administration pour inviter le conseil d'administration à communiquer, par voie de résolution, les besoins locaux qu'il estime requis de signifier au ministre de l'Éducation à l'égard de certaines compétences que devrait avoir le directeur général du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Audrey Lane :

**D'ADOPTER ET DE TRANSMETTRE** au ministre de l'Éducation les besoins locaux suivants, en vue de la nomination du prochain titulaire au poste de directeur général du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

- Il possède une expérience dans la gestion d'une organisation ayant une grande diversité socio-économique de la clientèle et une diversité géographique de ses installations.
- Il possède une expérience en gestion de croissance importante de clientèle dans un contexte de rigueur budgétaire.
- Il démontre une grande capacité à établir des liens avec des acteurs externes liés aux activités du CSS.
- Il assure un travail de qualité, fait preuve d'efficacité et exerce un leadership inspirant.
- Il possède un ensemble de compétences à la fois humaines, stratégiques, organisationnelles et pédagogiques.
- Il a une capacité à définir une vision éducative ambitieuse alignée avec la mission du CSS.
- Il sait planifier et organiser : il maîtrise l'approche de gestion de projets et possède des qualités marquées en gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

- Il gère le changement : Il est capable de piloter des transformations durables en mobilisant les équipes autour d'objectifs communs.
- Il inspire confiance, il suscite l'adhésion, il encourage la collaboration et il responsabilise les gestionnaires.
- Il prend des décisions justes, rapides, éthiques et basées sur les données et le bien commun.
- Il exerce un pouvoir d'influence et il fait preuve de diplomatie.
- Il possède une grande ouverture; il est capable de reconnaître ses limites, accueillir la critique constructive et apprendre continuellement.
- Il exerce un leadership pédagogique fort pour favoriser la réussite de tous les élèves.
- Il a une bonne compréhension des enjeux relativement aux élèves à besoins particuliers.
- Il possède une expérience en gestion d'écoles en milieux défavorisés.
- Il fait preuve de capacité à travailler en collaboration étroite avec le conseil d'administration, les directions d'établissement et les partenaires du milieu.
- Il a une grande écoute et un sens de la communication pour instaurer un climat de confiance.
- Il démontre une disponibilité et un engagement envers les besoins des élèves et de la communauté.
- Il possède de solides compétences en gouvernance scolaire et en gestion administrative.
- Il est ouvert aux discussions et fait preuve de transparence dans celles-ci.
- Il ne craint pas d'initier des discussions ou des chantiers difficiles, mais nécessaires.
- Il est présent dans les rencontres et contribue au conseil d'administration en leur fournissant toutes les informations nécessaires au mieux de sa connaissance.
- Il connaît les enjeux courants et futurs (moyen/long terme) du CSS.
- Il possède aisance sur le plan politique ainsi que la capacité de développer de bons rapports avec les élus municipaux.
- Il connaît les caractéristiques régionales hétérogènes au chapitre de l'appartenance de la clientèle aux classes moyennes et défavorisées.
- Il est capable de mobiliser les partenaires du secteur santé et services sociaux afin de composer avec les enjeux importants au chapitre de la santé mentale.
- Il possède une grande capacité à soutenir les équipes des services afin de travailler sur les défis soulevés par le personnel dans le cadre de la consultation du printemps 2024 (Expérience employé), notamment au chapitre d'être à l'écoute de l'expertise des gens du terrain et développer la prévention face à la violence dans les établissements.
- Il possède les qualités nécessaires à la mise en œuvre du PEVR et à l'atteinte des objectifs qui y sont priorisés.
- Il possède les connaissances relatives à la formation professionnelle, considérant l'ampleur de ce secteur au CSS (CFTR avec mandat pour l'ouest du Québec).

Adopté

**6.13. DOSSIER JUDICIAIRISÉ IMPLIQUANT LE CSSRDN – RECOMMANDATIONS ET MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Ce point est reporté.

**6.14. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> MARS ET 30 AVRIL 2025**

Pour information

**PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-507/SSGAJ)**

M<sup>me</sup> Viviane Drapeau **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 21 h 30.

**RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-508/SSGAJ)**

M<sup>me</sup> Danny Mahone **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 21 h 40.

**7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**8. DIVERS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-509/SSGAJ)**

M<sup>me</sup> Audrey Lane **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 40.

Adopté

---

Présidente

---

Secrétaire